

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. _____
SECRET/288
28 juin 1982

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste XVIII - Afrique du Sud

La Mission permanente de l'Afrique du Sud a fait parvenir au secrétariat la communication suivante en date du 15 juin 1982.

Le gouvernement sud-africain a fait savoir aux PARTIES CONTRACTANTES que, conformément au paragraphe 5 de l'article XXVIII de l'Accord général, il se réservait le droit de modifier la Liste XVIII - Afrique du Sud pendant la période triennale commençant le 1er janvier 1982 (TAR/37).

Comme suite à cette notification, le gouvernement sud-africain a décidé de retirer la concession suivante de la Partie I de la Liste XVIII - Afrique du Sud:

Numéro de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux du droit	Négociateur primitif
Ex 70.17	Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre, même graduée ou jaugée; ampoules pour sérums et articles similaires Tubes sanguins	Expt.	CEE(6)

Les statistiques des importations des marchandises visées par la concession sont les suivantes:

	Rands			Moyenne des 3 années
	1979	1980	1981	
Etats-Unis	322 727	309 091	306 048	312 622
Japon	140 817	53 769	52 271	82 286
	463 544	362 860	358 319	394 908